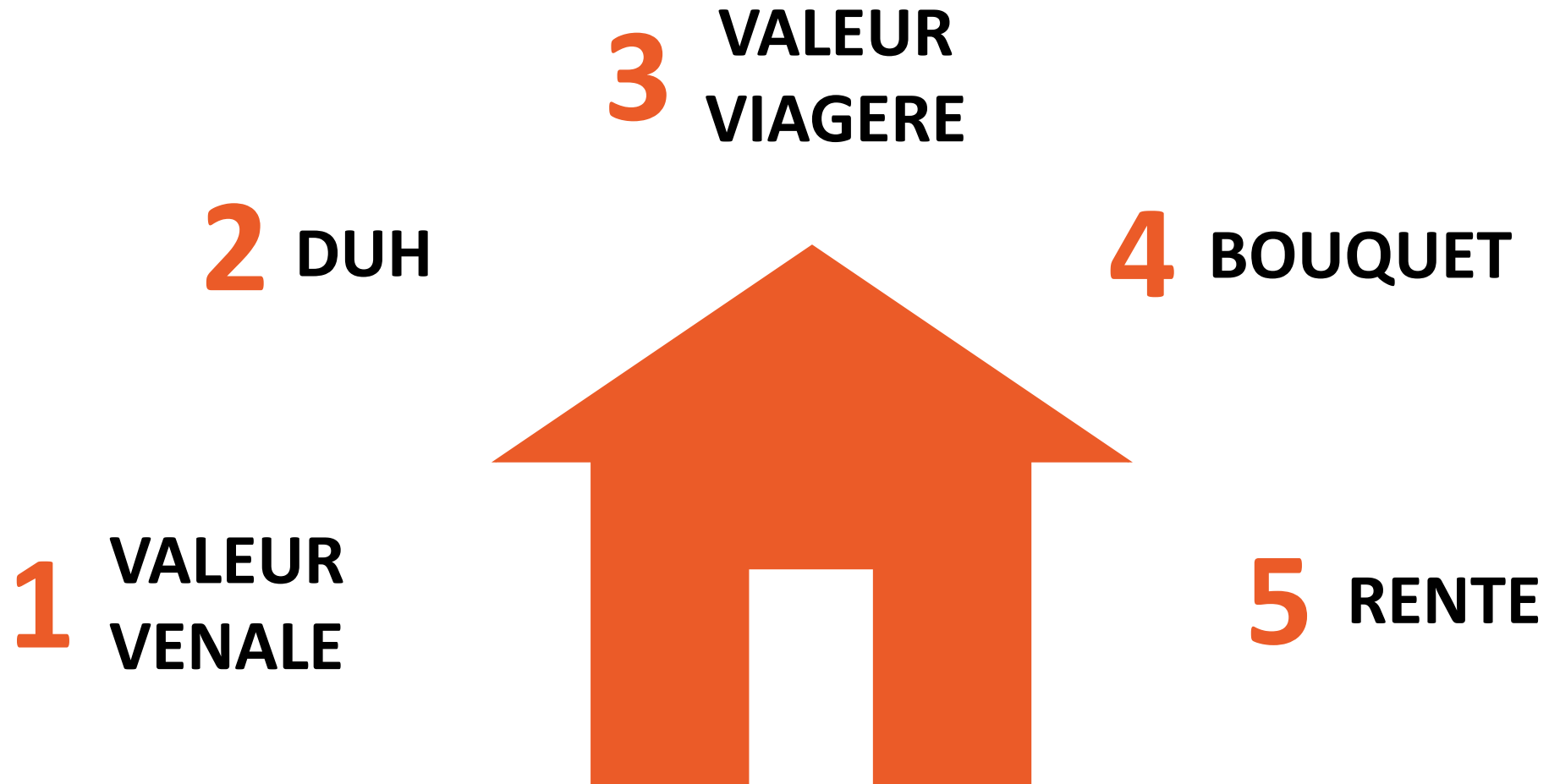


Le calcul du viager occupé



1 Valeur Vénale

C'est la valeur marchande de votre logement

2 Droit d'Usage et d'Habitation

C'est la valeur correspondante à votre droit à demeurer dans votre logement à vie

3 Valeur Viagère

C'est le montant de la valeur vénale moins la valeur de votre DUH

4 Bouquet

C'est le capital perçu (non imposable)

5 Rente

C'est votre complément de revenu mensuel versé à vie

Le viager occupé c'est aussi :

- Une rente évolutive :
 - Son montant est indexé sur le coût de la vie
 - En cas de départ anticipé, elle est revalorisée à 30 %
- Des économies significatives :
 - Vous ne paierez plus que les ordures ménagères sur votre taxe foncière
 - Les gros travaux de copropriété seront pris en charge par la SAS ViagéVie
- Des avantages fiscaux :
 - le bouquet est totalement exonéré d'impôts
 - la rente bénéficie d'un abattement de 70%